



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/692
S/20220

7 octobre 1988

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 3, 12, 18, 24, 29, 30, 36,
37, 39, 40, 47, 48, 77, 83, 86,
91, 129 et 136 de l'ordre du jour

**POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA
QUARANTE-TROISIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

**RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

**COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE
LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

QUESTION DE NAMIBIE

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES**

**POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN**

QUESTION DE PALESTINE

**SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES
POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990**

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE CHYPRE

**CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ**

**RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES**

**CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE
ET DEVELOPPEMENT**

**ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE**

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES
DE DISCRIMINATION RACIALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

Lettre datée du 7 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Mon pays, la Jordanie, assurant la présidence de la dix-septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en langues anglaise, arabe et française du communiqué final qui a été adopté par la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à New York le 29 septembre 1988.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que de ses annexes, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 3, 12, 18, 24, 29, 30, 36, 37, 39, 40, 47, 48, 77, 83, 86, 91, 129 et 136 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Communiqué de la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à New York, le 29 septembre 1988

1. Les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ont tenu leur réunion annuelle de coordination le jeudi 18 safar 1409 de l'hégire correspondant au 29 septembre 1988, au Siège des Nations Unies, à New York. La réunion était présidée par S. E. M. Taher Masri, ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.
2. S. E. M. Taher Masri, Président de la réunion et S. E. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, ont prononcé des allocutions dans lesquelles ils ont traité de problèmes majeurs auxquels le monde islamique se trouve confronté.
3. Des notes explicatives préparées par le secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de Palestine, Jérusalem et le Moyen-Orient, la situation en Afghanistan, l'Afrique du Sud et la Namibie, et la situation économique critique en Afrique, ont été présentées à la réunion. Les rapports des comités de l'Organisation de la Conférence islamique pour la Palestine, l'Afrique du Sud et la Namibie, ainsi que l'Afghanistan, qui se sont réunis à New York les 26 et 28 septembre 1988, ont été également soumis à la réunion.
4. La réunion a examiné les points de l'ordre du jour à la lumière des rapports et des recommandations élaborés par les comités pour la Palestine, l'Afghanistan, l'Afrique du Sud et la Namibie ainsi que des notes explicatives qui lui ont été soumises.
5. La Réunion a approuvé le rapport et les recommandations du Comité des Six pour la Palestine. Elle a réaffirmé que la cause palestinienne constituait l'essence du conflit du Moyen-Orient. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne saurait être instaurée sans le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et sans le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.
6. La Réunion a exprimé son soutien total au soulèvement national du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés et a condamné la politique et les pratiques brutales et inhumaines d'Israël dans les territoires occupés ainsi que son dessein d'étouffer par la force le soulèvement national du peuple palestinien; cette répression a fait des centaines de morts et des milliers de blessés parmi la population palestinienne et a eu pour résultat des détentions et expulsions massives, la destruction gratuite et illégale de biens palestiniens et un blocus économique imposé au peuple palestinien. La Réunion a demandé aux pays islamiques de prendre des mesures concrètes afin d'apporter un soutien diplomatique et politique ainsi qu'une assistance financière et autres aides aux Palestiniens

dans les territoires occupés et de leur fournir des médicaments et des denrées alimentaires. La Réunion a appelé le monde islamique et la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de la tenue dans les meilleurs délais de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, comme prévu par la résolution 38/58 C du 13 décembre 1983 de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties directement concernées, y compris l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien.

7. La Réunion a demandé, en attendant la tenue de la conférence, une réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de dégager les voies et moyens d'assurer une protection au peuple palestinien dans les territoires occupés non seulement par l'application intégrale de la quatrième Convention de Genève de 1949, mais également par le retrait d'Israël des territoires occupés et la prise en charge par les Nations Unies de l'administration des territoires palestiniens occupés pendant une période transitoire limitée, et ce jusqu'à la création d'un Etat palestinien indépendant.

8. La Réunion a décidé qu'une lettre des Etats islamiques et des pays non alignés amis serait adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour exprimer des réserves quant aux pouvoirs des représentants d'Israël.

9. La Réunion a adopté le rapport du Comité *ad hoc* pour l'Afghanistan. Tout en se félicitant de la signature des Accords de Genève considérés comme un pas vers un règlement global du problème de l'Afghanistan, la Réunion a demandé la mise en place d'un gouvernement largement représentatif accepté par le peuple d'Afghanistan qui ouvrirait une ère de paix et permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leur foyer en sécurité et dans l'honneur. La Réunion a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils poursuivent leur assistance aux réfugiés et assurent leur bien-être jusqu'à leur retour en Afghanistan. Elle a également invité les Etats membres à contribuer au programme de réhabilitation des réfugiés et de reconstruction en Afghanistan après la mise en place d'un gouvernement largement représentatif, le rétablissement de la paix et le retour des réfugiés afghans dans leur pays.

10. La Réunion de coordination a pris note et approuvé par consensus le projet de résolution présenté par le Pakistan pour être soumis à l'Assemblée générale, et a exprimé son soutien à la proposition visant à demander au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies de présenter le projet de texte approuvé à l'Assemblée générale en vue de son adoption par acclamation.

11. La Réunion s'est déclarée soulagée et satisfaite de la cessation du conflit entre l'Iran et l'Iraq et a formulé l'espoir que les négociations qui se déroulent entre les deux parties sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'application intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et un règlement global soient couronnées de succès et permettent à l'Iran et à l'Iraq de diriger leurs énergies vers la tâche urgente et gigantesque de reconstruction de leurs économies dévastées par la guerre.

12. La Réunion a adopté le rapport du Comité de l'Organisation de la Conférence islamique pour l'Afrique du Sud et la Namibie. Elle a condamné le système pernicieux de l'apartheid et les politiques brutales et inhumaines poursuivies par le régime de Pretoria en Afrique du Sud. La Réunion a demandé le démantèlement immédiat et total de l'apartheid et le recouvrement des droits fondamentaux, humains, civils, politiques et économiques de la communauté noire et l'instauration de la règle de la majorité en Afrique du Sud.

13. La Réunion a également réaffirmé son soutien total à la lutte héroïque du peuple de Namibie pour obtenir son indépendance sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant authentique. Elle a condamné la politique brutale de terreur, de torture et de meurtre que l'Afrique du Sud pratique contre le peuple namibien ainsi que les agressions répétées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de première ligne. La Réunion a demandé la mise en oeuvre intégrale des résolutions 386 (1976) et 435 (1978) du conseil de sécurité qui constituent la seule base acceptable pour l'accession de la Namibie à l'indépendance.

14. La Réunion a demandé aux Etats Membres de participer activement aux débats de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de la Namibie et la politique d'apartheid et d'appuyer les résolutions soumises à ce propos. Elle leur a également demandé de poursuivre leur soutien et leur assistance matérielle aux peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud ainsi qu'à leurs organisations de libération et aux Etats de première ligne afin de sauvegarder leur souveraineté, leur intégrité territoriale, leur sécurité et leur stabilité face aux agressions répétées du régime de Pretoria. La Réunion a invité le Conseil de sécurité des Nations Unies à imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime de Pretoria comme prévu dans la Charte des Nations Unies.

15. La Réunion a passé en revue la situation économique internationale et a pris note avec satisfaction de la proposition en trois points de S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, contenue dans le discours qu'il a prononcé devant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en sa qualité de président de la cinquième Conférence islamique au sommet. Evoquant la coopération économique entre le Nord et le Sud en vue d'améliorer la situation économique critique des pays en développement, cette proposition demande l'annulation des intérêts dus sur les prêts et invite le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à reconsidérer les conditions contraignantes de l'aide au développement. Elle appelle également au développement des ressources humaines des pays en développement et à l'expansion de l'assistance scientifique et technique, y compris le transfert de technologie du Nord vers le Sud. La Réunion a exprimé son soutien total à cette proposition et l'a considérée comme une contribution importante et positive au renforcement de la coopération économique internationale et à l'amélioration de la situation des pays débiteurs.

16. La Réunion a passé en revue la situation économique critique en Afrique et a invité la communauté internationale à accroître son assistance aux pays africains afin d'assurer l'application du Programme d'action adopté à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique, tenue du 27 au 31 mai 1986.

17. La Réunion a également exprimé sa sympathie et son soutien aux gouvernements et aux peuples du Soudan et du Bangladesh où de fortes précipitations et des inondations ont causé des centaines de morts, fait des milliers de sans-abri et provoqué des dégâts considérables aux biens. Tout en exprimant sa gratitude aux Etats membres qui ont fourni une aide d'urgence au Soudan et au Bangladesh, la Réunion a lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils accordent des dons généreux à ces deux pays frères afin de leur permettre d'entreprendre la tâche colossale de réhabilitation et de reconstruction qui les attend.

18. La Réunion a pris note de la déclaration du représentant de la Turquie à propos de la situation critique de la minorité musulmane turque de Bulgarie. Elle a exprimé son appréciation au Groupe de contact sur la Bulgarie constitué par la seizième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères pour le rapport qu'il a élaboré et a demandé à l'Organisation de la Conférence islamique de poursuivre son soutien aux musulmans de Bulgarie.

19. La Réunion a pris note de la déclaration du représentant de la Turquie concernant les Chypriotes musulmans turcs et de la nécessité de garantir le statut égal de la communauté chypriote turque dans une structure fédérale bicommunale et bizonale. Dans ce contexte, la Réunion s'est félicitée des négociations en cours entre les dirigeants chypriotes turcs et grecs en vue de trouver une solution au problème de Chypre.

20. La Réunion a décidé de publier une déclaration pour exprimer son appréciation et ses remerciements à S. E. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, dont le mandat arrive à expiration à la fin de la présente année (voir l'appendice).

Appendice

DECLARATION PUBLIEE A LA REUNION DE COORDINATION DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
TENUE A NEW YORK LE 29 SEPTEMBRE 1988

Les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, réunis à New York le 18 Safar 1409 H (29 septembre 1988) ont rendu hommage à S. E. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, dont le mandat arrive à expiration à la fin de l'année 1988.

Ils ont exprimé leur appréciation des efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions depuis le 1er janvier 1985 pour la défense des causes du monde islamique aux plans régional et international, ainsi que du rôle méritoire qu'il a joué pour le rehaussement de la stature de l'Organisation de la Conférence islamique sur la scène internationale et la promotion de ses objectifs.

Les ministres, notant que S. E. M. Syed Shariffuddin Pirzada a assumé les fonctions de secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique pendant une période difficile où des événements complexes ont occupé le devant de la scène internationale, lui ont exprimé leur appréciation particulière de ce qu'il a su traiter les problèmes qui interpellent la Oummah islamique avec patience et sagesse et de la contribution positive qu'il a apportée à leur solution, notamment par le biais de contacts réguliers avec les gouvernements, les organisations internationales et des personnalités mondiales.

Les ministres ont souhaité plein succès à S. E. Syed Shariffuddin Pirzada dans ses futures activités et se sont déclarés confiants qu'il continuera après son mandat de Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à servir la Oummah islamique.
